

Québec, le 27 avril 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires (CSS), des commissions scolaires (CS) ainsi que des établissements d'enseignement privés,

L'évolution de la situation épidémiologique a conduit les autorités de santé à renouveler l'application des mesures exceptionnelles en vigueur. Hormis les exceptions mentionnées ci-après, les mesures suivantes sont maintenues jusqu'au 10 mai prochain dans les régions concernées.

Régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (à l'exception des MRC de Bellechasse et de la Beauce ainsi que du CSS de la Beauce-Etchemin)

- Les élèves du préscolaire et du primaire reviendront en classe à compter du 3 mai :
 - **Capitale-Nationale** : cette réouverture concerne les CSS des Premières-Seigneuries, de la Capitale, des Découvreurs ainsi que la CS Central Québec. Rappelons que les CSS de Portneuf et de Charlevoix n'étaient pas visés initialement par ces mesures exceptionnelles;
 - **Chaudière-Appalaches** : les CSS des Appalaches, des Navigateurs et de la Côte-du-Sud rouvrent l'ensemble de leurs écoles primaires, à l'exception de celles situées dans la MRC de Bellechasse. L'ensemble des écoles du CSS de la Beauce-Etchemin demeurent fermées;
 - **Établissements privés** : les établissements privés de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches offrant l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire sont touchés par la réouverture, à l'exception des établissements situés dans les MRC de Bellechasse et de la Beauce.

- Des services éducatifs à distance doivent continuer d'être offerts à tous les élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire, selon l'horaire habituel des élèves.

- L'enseignement en formation générale des adultes et en formation professionnelle doit continuer d'être réalisé à distance. Lorsque le programme ou les compétences à acquérir ou à évaluer le requièrent, notamment pour maîtriser des apprentissages pratiques en laboratoire ou à partir d'équipements spécifiques, les services pourront être offerts en présence, en respectant les consignes sanitaires en vigueur. Les évaluations locales peuvent se dérouler à distance et les stages peuvent se poursuivre sans aucun changement, lorsque les mesures sanitaires s'appliquant au lieu de stage le permettent.

- Nous vous rappelons que le port du masque pédiatrique ou du masque d'intervention en zone rouge est obligatoire en tout temps dans les écoles primaires qui reprennent leurs activités en présence.

Région de l'Outaouais, MRC de Bellechasse et de la Beauce ainsi que CSS de la Beauce-Etchemin

- **Les mesures exceptionnelles d'urgence sont maintenues pour la semaine du 3 mai.** Ces mesures sont les suivantes :
 - Des services éducatifs à distance doivent être offerts aux élèves du préscolaire et du primaire, selon les seuils minimaux;
 - Des services éducatifs à distance doivent être offerts à tous les élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire, selon l'horaire habituel des élèves;
 - L'enseignement en formation générale des adultes et en formation professionnelle doit être réalisé à distance. Lorsque le programme ou les compétences à acquérir ou à évaluer le requièrent, notamment pour maîtriser des apprentissages pratiques en laboratoire ou à partir d'équipements spécifiques, les services pourront être offerts en présence, en respectant les consignes sanitaires en vigueur. Les évaluations locales peuvent se dérouler à distance et les stages peuvent se poursuivre sans aucun changement, lorsque les mesures sanitaires s'appliquant au lieu de stage le permettent;
 - Des services de garde d'urgence doivent être offerts dans le réseau public aux parents qui occupent un emploi dans un secteur d'activité prioritaire, incluant le personnel scolaire;
 - Les services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation ne sont pas visés par ces mesures et peuvent accueillir leurs élèves en fonction du calendrier scolaire habituel. Toutefois, les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent des classes ou des groupes spécialisés dans d'autres types d'établissements peuvent recevoir des services éducatifs en classe, bien que les services éducatifs à distance doivent être favorisés.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Le sous-ministre,



Alain Sans Cartier